

L'Association Réunionnaise d'Education Populaire

L'accompagnement de projets auprès des personnes en difficulté dans une dynamique de territoire

L'Association Réunionnaise d'Education Populaire s'engage dans l'accompagnement de projets auprès des publics en difficulté. Le service d'accompagnement qui est proposé vient compléter les dispositifs existants notamment les organismes du réseau Points Chances pour l'accueil et l'accompagnement technique et financier des créateurs d'entreprise.

Ainsi, l'activité de ces personnes Rmistes peut être de type occupationnel et appartient au secteur informel (par exemple, la vente de tricots dans le réseau de voisinage). Néanmoins, il existe un réel besoin de valoriser leurs savoir-faire et de leur proposer un cadre, qui soit entre l'activité occupationnelle et la création d'entreprise, permettant de développer des micro-initiatives économiques génératrices de revenu.

Dans ce contexte, l'AREP s'interroge depuis quelques années sur les modalités d'un accompagnement adapté à ce type de public, notamment pour :

- construire des outils d'accompagnement spécifiques,
- mettre en place un dispositif de micro-financement solidaire,
- proposer un statut juridique plus pertinent que celui de l'association pour développer une activité économique.

La plupart des activités proposées ne sont pas économiquement viable et ne peuvent donc affronter la concurrence du secteur marchand. La question fondamentale est de savoir quel cadre structurel peut mettre en place l'Etat pour aider et, pourquoi pas, subventionner ce secteur (avantages fiscaux, etc.) afin de donner un réel statut à ces allocataires du RMI qui ne peuvent aujourd'hui s'intégrer dans l'économie classique mais qui par leurs activités apportent une plus-value sociale non négligeable à l'échelle de leur quartier.

L'accompagnement mené par les animateurs de l'AREP auprès de ce public en difficulté s'effectue en plusieurs phases. La première étape commence souvent par une information collective de l'Agence Départementale d'Insertion et de l'AREP pour proposer cette démarche. Puis, à partir des listings et des entretiens menés individuellement, les animateurs repèrent les porteurs de projets (individus mais aussi des groupes). La mission confiée à l'AREP étant de favoriser le développement des territoires, les objectifs des projets sont très divers: problématiques sociales, emploi-formation, habitat et création d'entreprise. Les personnes retenues et motivées participent ensuite à une action d'accompagnement qui leur permettra d'acquérir la méthodologie de projet et de concevoir un budget prévisionnel.

L'intérêt de cette méthode d'accompagnement de projet est d'identifier des personnes qui ont des idées, des savoir-faire, des capacités d'innovation et qui s'adaptent aux dispositifs existants.

Par ailleurs, la rencontre de nombreux porteurs de projets permet parfois d'apporter des solutions sur un territoire. Par exemple, dans le cadre de l'insertion économique des pêcheurs traditionnels, un projet de jardiniers des lagons est né de la volonté de certains d'entre eux de nettoyer le lagon.

La principale difficulté rencontrée est le manque d'autonomie des personnes accompagnées et leur faible niveau scolaire (généralement 3^{ème} de collège). Ainsi, les réponses des différents partenaires sont parfois inadaptées.

Par ailleurs, cette convention entre l'ADI et l'AREP est limitée dans le temps, en général trois ans. Dans ce cadre, le rôle de l'AREP est d'engager un travail de proximité dans le but de faire émerger des projets, initier un accompagnement qui sera par la suite pris en charge par les différents partenaires agissant le territoire, le Contrat de Ville, la commune, l'ADI, l'ANPE, etc.

En ce moment, l'innovation est un terme à la mode et qui est mis en exergue dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Mais dans la pratique, les formes d'accompagnement des diverses structures d'appui, qu'elles s'adressent à un public spécifique ou non, ne changent pas de façon notable. Comment travailler sur l'innovation, modifier les façons de faire, faire évoluer les mentalités ? C'est la réflexion engagée aujourd'hui par l'AREP et ses partenaires.

Rédaction : ALBERT, Irène

Institut Régional du Travail Social, 1 rue Sully Brunet, 97470 Saint-Benoît, La Réunion.

Tél. 02 62 92 97 77. Fax. 02 62 92 97 78. 2003/11/14.

Entretien : HURHUNGEE, Florent, Chargé de mission économique du Département Développement local de l'Association Réunionnaise d'Education Populaire, 21 rue Juliette Dodu, 97400 Saint-Denis, tél. 02.62.21.91.20, fax. 02.62.21.12.49, e.mail : hurhungee@voila.fr

Fiche réalisée dans le cadre de la capitalisation d'expériences de l'économie sociale et solidaire à La Réunion.

ILE DE LA REUNION - ECONOMIE SOCIALE - ECONOMIE SOLIDAIRE – INSERTION SOCIALE – INSERTION PROFESSIONNELLE–ACCOMPAGNEMENT SOCIAL-ASSOCIATION– DEVELOPPEMENT LOCAL – POPULATION DEFAVORISEE – LUTTE CONTRE L'EXCLUSION – STRUCTURE D'APPUI